AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1144
FR0000060451-FS0590

17 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

INSTALLUX S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 mai 2016, la société à responsabilité limitée Financière CCE[1] (Chemin du Bois Rond, 69720 Saint-Bonnet-de-Mure) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 3 avril 2016, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société INSTALLUX et détenir 195 291 actions INSTALLUX représentant 390 582 droits de vote, soit 64,35% du capital et 77,03% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une attribution de droits de vote double au profit du déclarant.

———

[1] Contrôlée par M. et Mme Christian Canty.
[2] Sur la base d'un capital composé de 303 500 actions représentant 507 053 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.